

TRIBUNAL REGIONAL DU LITTORAL ET  
DU VAL-DE-TRAVERS  
JUGE DES MINEURS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Brigandage dans une station-service à Neuchâtel et interpellation des auteurs présumés**

**Deux jeunes mineurs, âgés de 17 ans, ont attaqué la station Mini-Prix de la rue de Bourgogne à Neuchâtel mercredi 10 avril 2019 vers 21h55. Ils ont été interpellés 45 minutes après les faits, le butin a été récupéré.**

Mercredi 10 avril 2019, à 21h55, la centrale neuchâteloise d'urgence était informée via la ligne d'urgence 117, que deux hommes cagoulés, dont un portait un pistolet et l'autre un couteau, avaient menacé le personnel de la station-service Mini-Prix à la rue de Bourgogne à Neuchâtel. Après s'être emparé du contenu de la caisse ainsi que de cigarettes, les individus ont pris la fuite à pieds.

Immédiatement, la police neuchâteloise a déployé dans le quartier un dispositif composé de plusieurs patrouilles. Un chien de l'unité canine a conduit les gendarmes à orienter leurs recherches dans le secteur de la rue des Battieux. 45 minutes après les faits, deux jeunes hommes étaient interpellés. Un chien policier a retrouvé un sac dissimulé à quelques mètres des individus qui contenait le butin, une arme factice, un couteau et des pièces d'habillement ayant vraisemblablement servi lors de ce brigandage.

Un des deux jeunes hommes s'est opposé à son interpellation et a frappé un policier. Il a dû être maîtrisé.

La juge des mineurs, Madame Nathalie Guillaume-Gentil Gross, s'est saisie de l'affaire. S'agissant de personnes mineures, aucune information supplémentaire à leur sujet ne sera donnée.

Les deux employés de la station-service n'ont pas été blessés. Une mesure de prise en charge psychologique leur a été proposée dans le cadre de la LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions).

Neuchâtel, le 11.04.2018

Service information et prévention de la police neuchâteloise, Georges-André Lozouet, chargé de communication – 032 889.90.00.